

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2023</b>	<b>N° 2023-82</b>

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30  
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.  
M. GUENDEZ à partir de 17h10.  
M. GARRIGUES à partir de 17h.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.  
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.  
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.  
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.  
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.  
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.  
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.  
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 janvier 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b>N° 2023-82</b>

---

**Subventions 2023 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - décision - autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre Établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 9 de ces manifestations, pour un montant global de 357 700 €.

Au regard des effets que pourraient avoir les arrêtés d'interdiction de rassemblement et de manifestations pour raisons climatiques ou en cas de force majeure, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
<b>TRENTE TRENTE</b>  <b>Compagnie Les Marches de l'été (association)</b>  Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630070  Codev ville du Bouscat Fiche action	<b>FESTIVAL TRENTE TRENTE, du 12 janvier au 3 février 2023</b> Initié et porté par la compagnie de théâtre Les Marches de l'été et son metteur en scène Jean-Luc Terrade, Trente Trente défend depuis sa création en 2004, une programmation de formes courtes et hybrides au croisement des disciplines : danse, performance, cirque, musique, théâtre, installation... Réunissant chaque année une trentaine de propositions artistiques, cette manifestation née à Bordeaux poursuit son rayonnement sur la Métropole et en région Nouvelle-Aquitaine. Surprenant par son format et sa programmation,	<b>15 000</b>	195 400

<p>n°C050690068</p> <p>Demande n°2023-00040</p>	<p>l'événement suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création contemporaine. Dédié aux formes courtes engagées et expérimentales, il convie à découvrir sous forme de parcours des propositions audacieuses, valorisant la richesse et la créativité débridée de la scène locale, nationale comme internationale. Il propose également des workshops encadrés par les artistes de la programmation, ouverts aux amateurs de danse, de performance ou encore de musique... et valorise le processus de création par l'accueil en résidence d'une partie des artistes invités.</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 195 400 €.</p>		
<p><b>POUCE !</b></p> <p><b>Esprit de corps (association)</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630067</p> <p>Demande n°2023-00355</p>	<p><b>FESTIVAL POUCE ! du 27 janvier au 4 février 2023</b> Le Centre de Développement Chorégraphique National La Manufacture CDCN organise sur Bordeaux et ses environs la 12ème édition du festival de danse contemporaine pour le jeune public POUCE !, avec un programme de 31 représentations dont 20 séances scolaires, complétées d'actions d'éducation artistique et culturelle, d'ateliers de pratiques artistiques à expérimenter collectivement et de temps de culture chorégraphique. Les représentations ont lieu à La Manufacture CDCN ainsi que dans les villes et structures partenaires impliquées dans le projet. Temps fort et unique de la région Nouvelle-Aquitaine (et rare sur le territoire national) POUCE ! se déploie à Bordeaux, Lormont, Floirac, Bruges, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Médard-en-Jalles, mais aussi La Rochelle, Château d'Oléron, La Couarde-sur-Mer, Aytré. Il favorise ainsi la circulation des publics et des œuvres et renforce la sensibilisation à l'art chorégraphique. Accompagnée par un volet conséquent d'actions d'éducation artistique et culturelle, la douzième édition accueille une dizaine de chorégraphes et s'adresse à des enfants dès 3 ans.</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 135 433 €.</p>	<p><b>20 000</b></p>	<p>135 433</p>

<p><b>CARNAVAL DES 2 RIVES</b></p> <p><b>Parallèle Attitude Diffusion Rock School Barbey (association)</b></p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C050320014</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630178</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C051190099</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C051670081</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n°C052490085</p> <p>Demande n°2023-00328</p>	<p><b>CARNAVAL DES 2 RIVES, dimanche 5 mars 2023</b></p> <p>Porté par l'association Parallèles Attitudes Diffusion-Rock School Barbey, le Carnaval des Deux Rives est un évènement métropolitain fort. La mobilisation d'environ 40 000 personnes le jour de la parade de mars participe chaque année au rayonnement de la métropole et met en lumière les initiatives artistiques et culturelles du territoire.</p> <p>En 2023 Le Carnaval des deux Rives met en lumière le Japon et sa richesse culturelle à travers les ateliers et la création de chars et des costumes du défilé.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué sur les précédentes éditions, soit 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 155 450€.</p>	<p><b>15 000</b></p>	<p>155 450€</p>
<p><b>ESCALE DU LIVRE</b></p> <p><b>Escales littéraires Bordeaux Aquitaine (association)</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630069</p> <p>Demande n°2023-00354</p>	<p><b>ESCALE DU LIVRE, du 31 mars au 2 avril 2023</b></p> <p>L'association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine soutient l'économie du livre, la création littéraire, les écrivains et illustrateurs dans toutes ses actions pour permettre l'accès de tous les publics aux livres et à la lecture. Temps fort de ses actions, la manifestation L'Escale du livre est à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre aujourd'hui reconnu comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires nationales, accueillant chaque année éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... de toute la France et de l'étranger.</p> <p>Pour sa 22ème édition en 2023, l'Escale du livre déploiera 3 jours de rencontres au cœur du quartier Sainte-Croix à Bordeaux, autour de débats avec des écrivains et des illustrateurs, des lectures, des performances, des créations inédites... et un « cœur littéraire » d'éditeurs et de libraires.</p> <p>Un programme éclectique mêlant littérature générale, graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 659 644 €.</p>	<p><b>150 000</b></p>	<p>659 644</p>
<p><b>TEMPS FORTS CIRCASSIENS DE LA CITÉ CIRQUE</b></p>	<p><b>CIRQUE BARAKA mars 2023 - L'ABSENTE novembre 2023</b></p> <p>Le projet cirque se développe à Bègles depuis</p>	<p><b>47 500</b></p>	<p>543 700</p>

<p><b>CREAC Service culturel de la Ville de Bègles (association)</b></p> <p>CODEV ville de Bègles Fiche action n°C050390004</p> <p>Demande n° 2023-00030</p>	<p>2006. Il se déploie dans un quartier en pleine mutation urbaine, au nord de la ville à l'endroit des anciens terrains militaires et jusqu'au boulevard faisant la jonction avec la ville de Bordeaux.</p> <p>La citéCirque est le nom donné à l'ensemble du volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque. Il s'appuie sur le CREAC conventionné avec la Ville de Bègles. La citéCirque est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante, notamment dans le cadre de la métropole.</p> <p>Afin de favoriser le regard des publics sur les propositions de la citéCirque et développer des temps événementiels révélant la dimension exceptionnelle des accueils programmés, deux temps très spécifiques sont mis en lumière, l'un sur le premier semestre de l'année et l'autre sur le second, avec en 2023 le cirque Baraka (mars/avril 2023) et la Compagnie L'Absente/Yann Frisch (novembre 2023)</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient les temps forts circassiens du CREAC dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 543 700 €.</p>		
<p><b>FAITES DES BULLES</b></p> <p><b>Passage à l'art (association)</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050320011</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n° C051190100</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n° C051670082</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n° C052490086</p> <p>Demande n° 2023-</p>	<p><b>FESTIVAL FAITES DES BULLES, les 6 et 7 mai 2023</b></p> <p>L'association intercommunale Passage à l'art, organisatrice du festival Faites des bulles, est née de la volonté des 4 communes du GPV de favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous, d'encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles, de promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise et de participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.</p> <p>Afin de valoriser les actions menées avec les publics tout au long de l'année, l'association organise chaque printemps un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse.</p> <p>En 2023, il réunira une quarantaine d'auteurs les 6 et 7 mai, au Rocher de Palmer à Cenon.</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation</p>	<p><b>15 200</b></p>	<p>63 200</p>

00314	<p>dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2018.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué sur les précédentes éditions, soit 15 200 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 63 200 €.</p>		
<p><b>ÉCHAPPÉE BELLE</b></p> <p><b>Scène nationale Carré-Colonnes (EPCC)</b></p> <p>Codev ville de Blanquefort Fiche action n° C050560001</p> <p>Demande n°2023-00348</p>	<p><b>FESTIVAL ÉCHAPPÉE BELLE, du 1er au 4 juin 2023</b></p> <p>Festival de référence au niveau métropolitain pour sa programmation jeune public et arts de rue, Echappée belle a fêté ses 30 ans en 2022 et accueilli plus de 13 000 festivaliers.</p> <p>Formidable outil de coopération entre les associations de Blanquefort, la commune et la Scène nationale Carré-Colonnes, il joue un rôle primordial en termes de démocratisation culturelle. Avec 2 journées dédiées aux scolaires et 2 journées tout public, Echappée belle est pilote de projets d'action culturelle innovants à la frontière de la pratique artistique et du laboratoire de création. La programmation innovante et familiale met chaque année à l'honneur une vingtaine de compagnies nationales et régionales des arts du cirque, de la danse, du théâtre de rue ou d'objets, au cœur et à proximité du parc de Fongravey.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 304 000 €.</p>	<b>45 000</b>	304 000
<p><b>FESTIVAL CHAHUTS</b></p> <p><b>Chahuts (association)</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630068</p> <p>Demande n°2023-00095</p>	<p><b>FESTIVAL CHAHUTS, du 7 au 17 juin 2023</b></p> <p>Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur les arts de la parole grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit...</p> <p>Ancrée au cœur du quartier Saint-Michel à Bordeaux, sa programmation d'artistes régionaux, nationaux et internationaux a réuni 14600 festivaliers en 2022. Pour 2023, la manifestation poursuit sa thématique autour du risque, avec des formes engagées qui mêlent questions générales de société et récits plus intimes.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 226 448 €.</p>	<b>35 000</b>	226 448
<b>EVENEMENTIELS</b>	<b>ÉVÉNEMENTIELS, de janvier à décembre 2023</b>	<b>15 000</b>	26 670

<p><b>ARTOTHEQUE</b></p> <p><b>Les Arts au mur</b> <b>Artothèque</b> <b>(association)</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C053180008</p> <p>Demande n°2023-00183</p>	<p>Depuis sa création en 2002, l'artothèque de Pessac est devenue un établissement majeur du territoire régional pour la création, la diffusion et la médiation dans le domaine des arts visuels et plastiques. Elle bénéficie d'une reconnaissance régionale et nationale de ses nombreux partenaires institutionnels et culturels.</p> <p>Autour d'un projet artistique exigeant et reconnu, l'artothèque a développé en concertation avec plus de 120 partenaires, un programme innovant de sensibilisation, qui anime le territoire par la participation de tous.</p> <p>Ses actions s'articulent autour de trois axes : le soutien à la production et à la création contemporaine par la constitution d'une collection (1030 œuvres aujourd'hui), d'un programme d'expositions, de résidences artistiques, de projets sur le territoire avec des artistes... ; la médiation par le biais d'une programmation culturelle et événementielle tout public ; la diffusion sur le territoire aquitain par le prêt d'œuvres à des publics diversifiés.</p> <p>L'artothèque attire des publics de toute la Métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets.</p> <p>Plus d'une centaine d'expositions ont été présentées depuis 2002 dont de nombreuses créations et des co-productions avec d'autres structures artistiques. Chaque année 5 expositions avec vernissages et événements sont organisées dans ses murs.</p> <p>Pôle d'excellence dans le domaine des Arts visuels, l'artothèque a fêté ses 20 ans en novembre 2022. Convivialité, curiosité, échanges et mixité sociale et culturelle sont au cœur de son projet et des événements qu'elle organise tout au long de l'année.</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient le programme événementiel des Arts au mur artothèque dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué les précédentes années, soit 15 0000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 26 670 €.</p>		
--	---	--	--

<p><b>Nombre d'actions</b></p> <p><b>9</b></p>	<p><b>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</b></p> <p><b>357 700 €</b></p>
--	---

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

**VU** la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de co-développements 2021-2023,

**VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, articles 6574 et 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame FERREIRA, Madame BRU, Monsieur MANGON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2023</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Brigitte BLOCH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>3 FÉVRIER 2023</b>	